

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Etat macroniste = Etat délinquant

Le 5 décembre l'observatoire des expulsions des lieux de vie informels a publié son rapport : depuis le vote de la loi «anti-squat» de Kasbarian, le nombre d'expulsions de squats, bidonvilles, campements etc est sans précédent. 108 000 personnes à la rue en un an (chiffre largement sous-estimé), avec seulement 6% de relogées. 68% des expulsions se fait «hors cadre légal» (sans décision de justice ou administrative préalable) dont la moitié pendant la trêve hivernale. La politique «zéro point de fixation» revient à harceler ces personnes vulnérables conduites à trouver abri dans des endroits de plus en plus dangereux et insalubres. «Auparavant, les chiffres des expulsions de squats, de bidonvilles, de campement étaient des chiffres dont les gouvernements n'étaient pas très fiers... Maintenant, c'est devenu une sorte de trophée politique», déplore un membre du collectif.

Le 13 décembre le collectif pour le respect des droits des étrangers et étrangères 93 a été contraint par la sous-préfecture de décaler de deux heures l'appel à rassemblement : la menace était de fermer les services cet ainsi annuler les rendez-vous individuels du jour. Impossible pour ceux qui luttent pour que cesse la maltraitance à laquelle sont soumis les étrangers : limitation drastique des créneaux de rendez-vous pour déposer une demande en ligne exclusivement, accueil par des agents incompetents et en sous-effectif, pas de délivrance de récépissé lors du dépôt, délais interminables des procédures, demandes extralégales de pièces, blocages et retards systématiques dans le traitement des demandes. Stop la violence !

En Février 2020, l'association «Flagrant déni» publiait sur son site un article sur l'impunité de la BAC de Lyon. Suite à cela ses membres subissent des actes malveillants sur le net (appels, courriels en rafales), ils portent plainte. L'enquête judiciaire a permis d'établir la source de ces nuisances : un adresse IP rattachée au ministère de l'intérieur ! Le procureur

a tout fait pour étouffer l'affaire, une nouvelle plainte contre l'Etat a été déposée au tribunal administratif de Lyon. Le 17 celui-ci a reconnu sa responsabilité l'enjoignant à verser 500 euros à Flagrant déni.

www.flagrant-deni.fr/

Face à la délinquance d'Etat les orgas qui avaient porté plainte (CGT, Solidaires, SM, Saf et LDH) ont elles aussi eu gain de cause le 29 novembre : la totalité des nombreux arrêtés pris par le préfet de police interdisant toute manifestation spontanée à Paris contre la réforme des retraites au printemps 2023, a été annulée par le TA de Paris. Confirmation s'il en était besoin que ces interdictions illégales visaient seulement à permettre les très nombreuses arrestations de manifestants accusés de «participation volontaire à un groupement formé en vue de commettre des violences ou des dégradations». Autre victoire importante : les saisies de bouchons d'oreille, de lunettes de piscine ou de sérum physiologique ont été jugées illégales de même que l'interdiction de leur port et transport. Le tribunal a en effet considéré qu'il était logique de vouloir se protéger pour pouvoir exercer sa liberté de réunion et d'expression.

Journaliste poursuivie et mise en cause du secret des sources

Le 17 janvier le tribunal de Paris a finalement reconnu que les poursuites engagées par l'Etat contre une journaliste travaillant pour le site d'investigation Disclose n'auraient jamais du exister. En cause une enquête publiée en 2021 démontrant la participation de l'Etat français à une mission de surveillance de civils menée par le régime égyptien d'Al Sissi, opération qui avait abouti à une campagne d'exécutions extrajudiciaires. Une plainte a alors été déposée par le ministère des armées entraînant une surveillance tous azimuts de la journaliste, une perquisition pendant 9 heures de son domicile, une GAV de 39 heures et l'arrestation d'un ex-militaire soupçonné d'être l'une de ses sources.

<http://resistons.lautre.net/>
Retrouvez tous les anciens bulletins du réseau

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin mensuel n°221 du 30 janvier 2025

Recevoir ce bulletin par Internet : contact@resistons.lautre.net. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

« C'est la gestion démocratique des foules »...

affirme, jovial, le marchand d'armes dans le documentaire réalisé par Mathieu Rigouste, « *Nous sommes des champs de bataille* »*. C'est une première mondiale. Ce n'est plus comme avec la ville allemande de Dresde lors de la 2^e Guerre mondiale, une destruction totale et aveugle par un tapis de bombes, maintenant s'expérimente à Gaza, le génocide assisté par l'IA. Des algorithmes intelligents catégorisent (Evangile pour cibler les bâtiments), classifient et cible la population (Levender) en « dangereux », « moins dangereux », « très dangereux ». Ils reconnaissent les individus, les familles, les journalistes (200 d'entre eux ont été assassinés), les photographient, connaissent leur visage, leurs habitudes, leur manière de marcher et puis ils parviennent à les suivre dans la rue grâce à un GPS (Where's daddy). Après, le travail d'orfèvre peut commencer. Ce n'est pas à l'aveugle, c'est programmé et peut-être pire. Grâce à l'IA, les écoles, les musées, les cimetières, les immeubles d'habitation, les canalisations d'eau, les hôpitaux, tout est calculé, tout est mesuré, tout est passé au crible à la recherche d'une cible que l'on détruit

avec tout ce qui l'environne. Aujourd'hui, les massacres doivent être suspendus, mais pour combien de temps ? En Cisjordanie, au Liban, en Syrie...ça continue.

Vous vous dites d'accord, c'est moche mais c'est encore loin. Détrompez-vous, « la gestion démocratique des foules » commence à agir tout aussi bien dans notre coin.

Regardez à Milan en Italie. Le préfet, incité par le ministre de l'intérieur, a pris une ordonnance pour interdire d'accès, depuis les fêtes de fin d'année et jusqu'à la fin mars (pour l'instant...), certains quartiers de la ville appelées « zones rouges », à certaines personnes. Parmi elles : les mendiants, accusés d'« occupation illégale des espaces publics » mais aussi tout ceux qui auraient commis certains délits comme l'« invasion d'édifices », comprenez les squatters et pourquoi pas les militants... Les contrevenants risquent 3 mois de prison. Manifestants, squatters, étrangers... gare à vous ! Surtout, la réalisation effective de ces mesures n'est possible que par un classement de la population, à l'instar de ce qui se passe en Palestine occupée.

... suite en p. 2 >

* Infos : <https://mathieurigouste.net/-Nous-sommes-des-champs-de-bataille->

Et la France n'est pas en reste, à sa demande un article sera introduit dans la future loi européenne sur la surveillance par l'IA qui sera adoptée le 2 février. Des caméras en temps réel pourront classer la population et y détecter « les ennemis de l'intérieur ». En septembre 2014, à Hong Kong, des dizaines des milliers des manifestants ont défilé pour la défense de la démocratie. Pour se protéger contre les gaz lacrymogènes chacun a ouvert son parapluie pour créer une sorte de toit collectif. Et nous, comment allons-nous faire notre « révolution des parapluies », face à la répression sous toutes ses formes, face au fascisme qui avance ?

➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Gino antifa albanais menacé d'extradition en Hongrie

Avant de se prononcer sur l'exécution du mandat d'arrêt européen, la cour d'appel de Paris réclame des garanties sur le sort que Budapest lui réserve. Gino a été arrêté en région parisienne à l'automne dernier et est accusé d'avoir participé à des heurts en marge d'une manifestation néonazie en février 2023. La Hongrie a quinze jours pour prouver à la cour d'appel de Paris qu'elle dispose d'une justice impartiale, équitable et indépendante du pouvoir exercé par l'autocrate de droite extrême Viktor Orbán ou encore que, dans ses prisons, elle n'inflige pas de traitements dégradants et inhumains à des opposants politiques ce qui va lui être très difficile.

Un tribunal apolitique ?

Pour avoir porté un tee-shirt avec le logo « Nike » suivi de « la police » Thomas, un militant anti-fasciste lyonnais a été condamné par le tribunal de Lyon à 4 mois de prison avec sursis, 500 heures de TIG et un stage de citoyenneté à ses frais. Il portait ce tee-shirt le 4 juillet 2023 alors qu'il assistait à des comparutions immédiates faisant suite aux révoltes après la

mort de Nahel. Il a été soudainement ceinturé par un flic et traîné hors de la salle qui a été évacuée par le juge, entraînant un mouvement de protestation. Pour le procureur le tort principal de Thomas est d'avoir introduit la politique dans l'enceinte du tribunal : sans blague ?

Deux morts entre les mains de la police

Un policier a été mis en examen pour « coups mortels » suite à la mort le 24 Août 2023 de Tamer Miskir, un palestinien de 47 ans. Une semaine plus tôt, une patrouille intervenait Gare de l'Est pour interrompre une rixe. Tamer a été interpellé, menotté et embarqué, un des flics l'a rejoint dans le véhicule et l'a frappé de plusieurs coups au visage. Il s'est évanoui et est tombé dans le coma puis est mort. La version des flics est affligeante : Tamer se serait donné lui-même des coups en se frappant la tête contre la portière puis se serait « endormi »...

Le 17 novembre 2024, un homme de 30 ans, ivre, tambourine sur la porte d'une maison. Il est surpris par la police qui affirme l'avoir entendu crier « Allah akbar » en pointant sur eux une arme de poing. L'un des flics tire trois fois, l'homme meurt avant l'arrivée des secours. L'enquête a révélé que l'arme était factice, et que l'homme dont la police dit qu'il était connu pour des faits d'« apologie du terrorisme » n'était pas fiché S. Une enquête a été ouverte par l'IGPN.

Le major CRS sera jugé

pour avoir tiré la grenade qui a arraché la main de Gabriel Pontonnier, GJ manifestant lors du 2^e acte du mouvement. C'est la décision qu'a prise le juge contre la réquisition du parquet réclamant un non-lieu.

Zineb Redouane

Six ans après, malgré les conclusions d'un média d'investigation en ligne démontrant que la mort de l'octogénaire en marge de manifestations à Marseille était bien la conséquence d'un tir volontaire non réglementaire de grenade lacrymogène (voir RE 194 et 201) le CRS auteur du tir a été mis en examen pour homicide involontaire...

Que fait la police après le service ?

Au petit matin du 4 mai 2024 trois individus agressent 3 autres hommes d'origine maghrébine devant un pub Parisien du 5^e arrondissement. Une voisine filme depuis son appartement. L'un d'eux assène un puissant coup de poing par l'arrière dans la tête avant de lancer « sale chien », l'homme s'effondre inanimé. Son ami assis sur la chaussée se prend un coup de pied au visage par un second individu et finit à l'horizontale, les deux autres agresseurs se dirigent ensuite vers le troisième homme et le rouent de coups au sol. Les 3 individus sont des policiers hors service, deux d'entre eux rattachés au commissariat des V^e et VI^e à Paris sont impliqués dans des actes de violences notamment envers un gardé à vue qui avait fini à l'hôpital le bras cassé, le visage en sang (voir RE 219).

« Ici on est en France on parle français » c'est la phrase qui aurait déclenché la bagarre et plusieurs témoignages attestent du caractère raciste des violences. Poursuivis pour violences en réunion ils seront jugés le 20 mars 2025. Mais l'enquête commence sur des chapeaux de roue, les données téléphoniques n'ont pas été exploitées pour retrouver les victimes, le taxi qui devait transporter les personnes agressées n'a pas été recherché, les images de la vidéo surveillance du bar ont été effacées, et le caractère raciste n'est pas retenu...

Kai Terada réintégré... un autre prof militant viré de son poste

Le 9 janvier le TA de Versailles a statué sur la mutation dans « l'intérêt du service » qui avait frappé, il y a plus de 3 ans, Kai Terada prof au lycée Joliot Curie de Nanterre (voir RE 206). Le juge a enjoint le rectorat de le réintégrer dans son poste et de lui verser 1800 euros d'indemnités ! Il s'agit d'une vraie victoire pour ce cas emblématique de la répression féroce qui sévit dans l'éducation nationale depuis Blanquer. Dans le même temps, Patrice Chapat, prof au lycée Mimart de Saint Etienne, était à son tour sanctionné, devenant remplaçant sans poste. Comme l'un de ses

collègues, qui a écopé d'un blâme, il était accusé d'avoir « outrepassé leur rôle de représentants du personnels et manqué à leur devoir d'exemplarité ». En réalité ils se sont simplement permis de porter la voix de leurs collègues au CA et dans la presse afin de pointer l'incompétence avérée du proviseur du lycée (voir RE 220). Dans l'éducation nationale, le droit fondamental à la critique est donc un crime de lèse-majesté. Pétition <https://www.change.org/p/contre-la-répression-syndicale-au-lycée-mimard-de-st-etienne>


Le RSA conditionné ou comment écraser les plus pauvres

Depuis le 1^{er} janvier le RSA est conditionné à l'obligation de 15h à 12h de travail bénévole. L'an dernier plusieurs départements en ont fait l'expérimentation et certains ont émis un avis défavorable. France Travail est chargé d'« accompagner chacun des bénéficiaires », exemple dans le Finistère Nord : convocation par groupe de 30, tous contraint d'accepter l'unique proposition (parfois aberrante, ex : long trajet à faire sans voiture) sans quoi leur droits au RSA était immédiatement annulés. Rapide, efficace, c'est de l'abattage.

Dans un contexte de fermetures d'entreprises, délocalisations, suppressions d'emplois par milliers, pour éponger la dette de 3300 milliards, l'Etat a décidé que les plus précaires travailleront gratuitement ou que leur RSA sera supprimé.

Martinique : le « R » condamné

Rodrigue Petitot, figure du mouvement contre la vie chère à la Martinique, a été condamné pour des « menaces et actes d'intimidation » envers le préfet du territoire, le 24 janvier, à un an de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Fort-de-France. Une vidéo revient sur le combat mené ces derniers mois : <https://youtube.com/gG1iNzhH7M>

 « Les armements du maintien de l'ordre » Désarmons-les vient de publier la 3^e édition de sa brochure, disponible sur <https://desarmons.net/ressources/brochures-desarmons>